

POLE EUROPEEN AUTOMOBILE

AVENUE DE VALENCIENNE 129
5400 Cambrai
Email : info@pole-auto.com
Tel : +33 (0)327 820 706

**IVECO DAILY FOURGON 35C18 RJ EMPATTEMENT 4100
H2 (Ref:N194755)**

0 KM



Cylindrée	3.0 cc
Carburant	DIESEL
PUISSANCE (CV)	180 cv 7 ch (132kw)
CO2	320 g/km
BOÎTES DE VITESSES	AUTOMATIQUE
Portes	5
Carrosserie	VU
KM	40km
Immat	04/06/2024

Couleur
GRIS PROFESSIONEL

56.959 € TVAC

OPTIONS

Attelage de remorque fix - Bavettes arrière - Bavettes avant - Bluetooth - Caméra de recul - CARTOGRAFIE EUROPE - Climatisation automatique - Éclairage à LED du compartiment de chargement - Écran tactile 7" - Kit Fumeur - Système de navigation - Phares antibrouillard - Portes arrière 250° - Aide au stationnement arrière - Radio DAB - Régulateur et limiteur de vitesse - réservoir 100 l - Rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - Roue de secours - Sièges avant chauffants - siège conducteur suspendu - USB - Volant en cuir -

ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE

abs - adblue® - aide au démarrage en côte - airbag conducteur - alerte d'oubli de ceinture de sécurité - antidémarrage - banquette 2 places - ce véhicule ne peut être vendu directement ou indirectement au pays-bas. - ceintures de sécurité réglables en hauteur - cloison complète - doubles portes arrière (non vitrées) avec butoirs à 180° - feux de jour - grille avant en finition chrome - kit de réparation de pneus - marche pied arrière - pare-brise athermique - phares principaux halogènes - porte coulissante à droite - programme de stabilité électronique - répartition électronique de la force de freinage - roue jumelé - start/stop automatique - système de contrôle de traction asr - système de limitation de vitesse - système de verrouillage centralisé - tissu - verrouillage centralisé des portes avec télécommande - vitres électriques avant - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.